

Conseil Communautaire du 11 décembre 2024 : COMPTE RENDU DES DÉCISIONS DU PRÉSIDENT.

Monsieur le Président a rendu compte au Conseil des décisions prises dans le cadre de ses délégations :

- conclure l'avenant N°2 à l'accord cadre de fournitures de denrées alimentaires et boissons pour la cuisine commune pour le groupement de commandes Cuisine / EHPAD avec l'entreprise Allier Volailles titulaire du lot N°5 Volailles,
- conclure l'avenant N°2 au marché relatif à la requalification de l'espace socio-culturel de l'ancien LPA de Lapalisse pour la création d'un Centre Jeunesse et Culturel à Lapalisse, lot 3 : Étanchéité avec l'entreprise SUCHET ; l'avenant a pour objet les travaux en plus value concernant la création d'un chéneau pour la somme de 2 175,20 € H.T.,
- proposer, à l'initiative du Conseil Communautaire des Jeunes (C.C.J.), dans le cadre du 10ème embouteillage, un atelier maquillage à destination des enfants ; le tarif sera de 2 € par maquillage,
- conclure le marché relatif aux travaux d'aménagements du parking du Centre Jeunesse et Culture avec la société COLAS ; le montant du marché est de 34 650 € H.T.,
- conclure le marché relatif aux travaux de voirie communautaire Zone de Rosières avec la société COLAS ; le montant du marché tranche ferme est de 94 145,22 € H.T.,
- proposer, à l'initiative du Conseil Communautaire des Jeunes (C.C.J.), aux enfants de 3 à 12 ans, le samedi 2 novembre 2024 après-midi divers ateliers sur le thème d'Halloween ; le tarif sera de 8 € par enfant pour la ½ journée,
- vendre les mobile-homes N°1 et N°2 du camping de Bert à un particulier au tarif de 500 € l'un,
- vendre le mobile-homes N°3 du camping de Bert à un particulier au tarif de 500 €,
- rembourser à un particulier la somme de 11,25 € T.T.C. correspondant à son règlement pour un acompte sur réservation au camping de Lapalisse ; cette réservation était programmée pour rendre visite à un proche en EHPAD, finalement fermé aux visiteurs pour cause covid,
- rembourser à un exposant la somme de 65 € T.T.C. correspondant à son règlement pour son inscription en tant d'exposant à l'embouteillage 2024 ; il n'a pas pu être présent pour raison familiale (hospitalisation d'un proche),
- compléter la décision du Président en date du 29 février 2024 concernant les prestations et animations 2024 proposées au FABLAB du « PAYS DE LAPALISSE » par l'ajout d'animations, moyennant la somme de 15 € : jeux à destination des scolaires, des professionnels et organismes de l'enfance, de la petite enfance,...
- rembourser à un exposant la somme de 95 € T.T.C. correspondant à son règlement pour son inscription en tant d'exposant à l'embouteillage 2024 ; il n'a pas pu être présent pour raison médicale,
- signer avec le Conseil Départemental de l'Allier la convention de développement de la lecture publique entre le Département et les collectivités territoriales ou leurs groupements anciennement « Médiathèques Têtes de Réseau » (MTR), dans le cadre du schéma départemental de la lecture publique 2024 – 2028,
- signer avec l'Institut d'Auvergne Rhône Alpes du Département des Territoires (IADT) une convention de partenariat relative à un projet collectif tuteuré : « étude sur la mobilité du territoire du PAYS DE LAPALISSE »,
- conclure avec la société CTR OFEE LEYTON une convention de recherche en recettes supplémentaires en matière de fiscalité (IFER) sur les transformateurs électriques implantés sur le territoire de la Communauté de Communes « PAYS DE LAPALISSE »,
- conclure l'avenant N°2 au marché de travaux de voirie communautaire 2023 avec l'entreprise EUROVIA DALA SAS ; l'avenant N°2 modifie la durée du marché précisée dans l'article B5 de l'acte d'engagement à 1 mois en 2 périodes fractionnées : 29 juillet 2024 au 09 août 2024 et 9 septembre 2024 au 20 septembre 2024,
- proposer, à l'initiative du Conseil Communautaire des Jeunes (C.C.J.), aux enfants de 3 à 12 ans, le samedi 21 décembre 2024 après-midi divers ateliers sur le thème de Noël ; le tarif sera de 8 € par enfant pour la ½ journée,
- conclure le contrat de services d'utilisation du progiciel MARCO avec la société AGYSOFT (34790 GRABELS) ; le montant du marché est de 2 976 € H.T. par an ; la durée du contrat est de 3 ans à partir du 29/12/2024,
- conclure l'avenant N°3 au marché de travaux de voirie communautaire 2023 avec l'entreprise EUROVIA DALA SAS ; l'avenant N°3 modifie la durée du marché et rectifie l'avenant 2 précisée dans l'article B5 de l'acte d'engagement à 1 mois en 2 périodes fractionnées : 29 juillet 2024 au 09 août 2024 et 9 septembre 2024 au 14 octobre 2024.